

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 534



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance extraordinaire du 13 février 2018, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 534 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX](#).

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 21 février 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 FÉVRIER 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
